



Avis d'Appel d'offres National (AAON)

Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
METFPE

AAON n° 009/ METFPE/CAB/2023

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés paru sur le site de l'ARMP le 06 septembre 2022 et à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le Journal d'Appel d'Offre n° 535 du 02 août 2021
2. Le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget d'affectation spécial des fonds de ses PTF (PME/AFD/UNICEF), afin de financer l'acquisition des équipements de 20 ateliers de 10 CFP repartit en 3 lots :
 - a. Lot 1 : L'acquisition et la livraison sur sites des équipements de menuiserie des CFP de Kankan (Bordo), de Donka, de Guéckédou, de Kindia, de Labé, de N'zérékoré, de Kankan (Hochimin), de Mamou et de Faranah.
 - b. Lot 2 : L'acquisition et la livraison sur sites des équipements d'électricité des CFP de Kankan (Bordo), de Donka, de N'zérékoré, de Kankan (Hochimin), de Ratoma et Faranah.
 - c. Lot 3 : L'acquisition et la livraison sur sites des équipements de maçonnerie de Mamou et de plomberie de Guéckédou de Kindia, de Labé, et de Ratoma.
Les fournitures seront livrées sur les sites de chaque CFP dans un délai de 30 jours.
3. Le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises stipulées à l'article 5.3 des Données Particulières de l'Appel d'Offres pour l'acquisition des équipements de 20 ateliers de 10 CFP.
4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du METFPE, tel : (+224) 621 28 34 36, email : kaba.camara@metfp.gov.gn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres au bureau de la PRMP du METFPE à Taouyah roghané / corniche sud, Commune de Ratoma BP : 6278 Conakry- Rep de Guinée (3eme étage) du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00.
6. Les exigences en matière de qualification sont :
 - Les soumissionnaires peuvent soumissionner à un ou à plusieurs lots et peuvent être attributaires d'un ou de plusieurs lots. Cependant, tous les critères de qualification techniques et financiers seront cumulés. Et, dans le cas où un ou plusieurs soumissionnaires sont mieux disant dans plus d'un lot, la commission fera les attributions de sorte à assurer la combinaison la plus avantageuse financièrement pour l'Etat.
 - L'entreprise doit être du domaine ou secteur d'activité du ou des lots auxquels il soumissionne. Le secteur d'activité devra être vérifiable sur le RCCM fourni dans l'offre.
 - Fournir une attestation de procuration écrite du signataire habilité,
 - Fournir deux (02) marchés similaires ou de même nature exécutés au cours des cinq (5) dernières années.
 - Fournir un chiffre d'affaires moyen des trois (03) dernières années par lot d'un montant de :
 - o Pour le Lot 1 : 1 000 000 000 GNF
 - o Pour le Lot 2 : 750 000 000 GNF
 - o Pour le Lot 3 : 300 000 000 GNF



7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en version électronique (clé USB) à l'adresse auprès de la PRMP du METFPE à compter du **03 Avril 2023** contre un paiement non remboursable de **1 000 000 francs guinéens** repartit comme suit :
- 50% au compte N° 4111071 « Receveur Central du Trésor »
Code SWIFT : REPCGNGN ; Code Banque : 001 ; Code Agence : 190
N° de Compte : 2011000136 _ Clé : 10 _ RIB : 0011902011000136-10
 - 30% au compte N° 2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG
Code SWIFT : REPCGNGN ; Code Banque : 001 ; Code Agence : 190
N° de Compte : 2011000407 _ Clé : 70 _ RIB : 0011902011000407-70
 - 20% au compte du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle du Receveur Central du Trésor Public
Code SWIFT : REPCGNGN ; Code Banque : 001 ; Code Agence : 190
N° de Compte : 2011000148 _ Clé : 71 _ RIB : 0011902011000148-71
8. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse de de la cellule de passation des marchés publics du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (METFPE) Conakry à l'adresse suivante : **Taouyah rogbané / corniche sud, Commune de Ratoma BP :6278 Conakry- Rep de Guinée (3 eme étage)** et au plus tard le **03 mai 2023 à 14 heures**. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.
9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant à l'adresse de la cellule de passation des marchés publics du Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi (METFPE) Conakry (voir adresse ci-dessus) au plus tard le **03 mai 2023 à 14 heures 30 minutes**.
- Les offres doivent comprendre une garantie de soumission par lot d'un montant de :
- Pour le Lot 1 : **14 000 000 GNF**
 - Pour le Lot 2 : **11 000 000 GNF**
 - Pour le Lot 3 : **5 000 000 GNF**
- La durée de validité de ces garanties de soumission doit être de 150 jours.**
- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **120 jours** à compter de la date limite de soumission.
10. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de **0,60% du montant hors taxe du marché** à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote-part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres.
11. La législation régissant l'appel d'offres en République de Guinée est dictée par le Décret D/333/PRG/SGG du 17 décembre 2019 portant Code des Marchés Publics.

Conakry, le **31/10/2023**

Le Ministre

Alpha Bacar BARRY

